



Photo : municipalité de St-Nazaire

Rapport d'activités

FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 ET 3

Table des matières

1- Bilan des activités	3
Les réalisations de la MRC.....	3
L'atteinte des cibles	3
Un regard sur 2026-2027.....	4
2— Bilan financier	5
Volet 2.....	5
Volet 3.....	6
3— Dépenses réalisées par la MRC	6
Voir annexes 2 (volet 2) et 3 (volet 3)	6
ANNEXE 1.....	0
ANNEXE 2 — Dépenses réalisées par la MRC (volet 2).....	0
ANNEXE 3 — Dépenses réalisées par la MRC (volet 3).....	1

Chers Jeannois, chères Jeannoises,

Nous vous présentons le rapport d'activités du FRR – volets 2 et 3 pour l'année 2025-2026. Cette année a été marquée par une période de transition importante, avec le passage à une nouvelle mouture du programme. Ce contexte nous a permis de prendre le temps de nous approprier les nouvelles modalités et d'amorcer une réflexion sur les priorités à intégrer à notre cadre d'intervention. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec nos partenaires du milieu, dans le but d'assurer une approche adaptée aux réalités de notre territoire. Ils nous permettront de mieux orienter nos actions au cours des prochaines années.

Je remercie l'ensemble des partenaires et des acteurs du milieu pour leur engagement et leur collaboration.



M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

1- Bilan des activités

Les réalisations de la MRC

Tel que mentionné par le préfet, l'année 2025-2026 a été une année de changement et d'adaptation aux différentes modalités du FRR. Un certain temps a été nécessaire pour s'approprier ces nouvelles règles, et la signature tardive des protocoles a fait en sorte qu'aucun projet structurant n'a pu être accepté comme lors des années précédentes.

Cette période de transition a aussi coïncidé avec les élections municipales, ce qui a mené à la création d'un tout nouveau comité FRR, composé de nouveaux membres. Le premier mandat de ce comité, en collaboration avec le département de la vitalité des milieux, a été de travailler à l'élaboration du cadre d'intervention.

Ce cadre a été développé en s'appuyant sur la planification stratégique de la MRC, entérinée au printemps 2024 et toujours actuelle, ainsi que sur une connaissance approfondie du territoire et des besoins des municipalités.

Par ailleurs, pour la première fois, notre MRC s'est vu octroyer une enveloppe dans le volet 3 du FRR. Ce nouveau levier a amené une réflexion supplémentaire quant à son déploiement. Puisque ce volet concerne uniquement cinq municipalités du territoire, nous avons choisi de privilégier une approche souple, misant sur une intensité de services offerte par nos agents de développement, sans créer de contraintes additionnelles. Cette orientation vise à demeurer agile et à soutenir concrètement la vitalité de ces milieux.

L'atteinte des cibles

Pour l'année 2025-2026, nous avons fait le choix de maintenir nos priorités annuelles existantes, tout en y ajoutant une liée à la vitalisation. Cette approche visait à nous donner une année transitoire afin de bien préparer notre cadre d'intervention et de nous approprier les nouvelles modalités du programme.

Dans ce contexte de transition, nous considérons que plusieurs cibles ont été atteintes. La MRC a poursuivi son rôle d'accompagnement en offrant un soutien continu aux municipalités dans leurs démarches de développement local. En matière de développement économique, les services ont également été maintenus grâce à l'implication de trois agents, par l'entremise de notre organisme mandataire. S'ajoute à cela, une ressource du service d'aménagement en ce qui concerne, entre autres, l'accompagnement des municipalités

dans la planification et la mise en place du suivi de la réglementation en urbanisme et la mise en œuvre des actions inscrites au schéma d'aménagement révisé (SAR).

Nous avons poursuivi nos collaborations, notamment dans le cadre du renouvellement de l'entente sectorielle en développement agroalimentaire, contribuant ainsi à maintenir une dynamique de concertation régionale.

Toutefois, comme mentionné précédemment, aucun projet structurant n'a été réalisé au cours de l'année, en raison du délai dans la signature des protocoles, ce qui a limité la mise en œuvre d'initiatives d'envergure dans les municipalités.

Délégation de compétence (partielle)

Depuis 2015, les MRC sont au cœur d'une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional, une gouvernance dite de « proximité ». Le cadre législatif entourant l'exercice de ses pouvoirs en la matière a donc été modifié. Ainsi, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (LCM), une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. Elle peut exercer elle-même cette compétence ou la confier, en tout ou en partie, à un OBNL existant ou créé à cette fin, auquel cas une entente de délégation doit être conclue et autorisée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ainsi, la MRC a obtenu l'autorisation du ministre pour conclure avec l'organisme « Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean (DEALSJ) », une entente par laquelle elle lui confie la mission de favoriser la réalisation de toute mesure de développement local et régional, et ce, notamment pour les objets suivants :

- Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;
- Élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement et d'entrepreneuriat.

La MRC confie également à DEALSJ la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du programme Réseau Accès PME, ce qui en fait la principale porte d'entrée des entrepreneurs.

Un regard sur 2026-2027

À la suite de l'adoption de notre cadre d'intervention, entériné lors de la séance du conseil de la MRC du 10 mars 2026, nous sommes maintenant en mesure de mettre en œuvre les actions liées à nos huit priorités d'actions.

Celles-ci se traduiront principalement par le soutien à des projets structurants dans l'ensemble de nos municipalités, la mise en place d'ententes avec des organismes

partenaires ainsi que le maintien de collaborations à l'échelle régionale, notamment par le biais d'ententes sectorielles de développement.

Ces orientations nous permettront d'influer de façon concertée et cohérente avec les besoins du milieu, tout en maximisant les retombées des actions mises en place.

Le tableau à l'annexe 1 tiré de notre cadre d'intervention présente les actions prévues, entre autres, pour la prochaine année.

2— Bilan financier

Volet 2 – 5 234 376 \$ / 3ans

Au cours de l'exercice, aucun solde n'a été reporté de l'année précédente et aucun revenu d'intérêts n'a été enregistré.

Les montants engagés atteignent 1 661 711 \$, traduisant une mobilisation financière importante en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre du cadre. De ce montant, 588 421 \$ ont été versés, ce qui représente une portion significative des engagements réalisés durant l'année (voir section atteinte des cibles pour plus de détails).

Un solde de 1 073 290 \$ reste à verser, indiquant que plusieurs projets ou initiatives sont en cours de réalisation et que les déboursés se poursuivront dans les périodes subséquentes.

Les dépenses d'administration se chiffrent à 58 693 \$, reflétant les coûts nécessaires à la coordination, à la gestion et au suivi des actions entreprises dans le cadre de ce volet et respectant le pourcentage permis par le ministère.

Globalement, ce volet se distingue par un volume élevé d'engagements financiers et une progression soutenue des décaissements, témoignant de l'ampleur des travaux entrepris et de leur déploiement continu.

Developpement territorial volet 2		
2025-2026		
<u>Dépenses liées à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre :</u>		
Solde reporté de l'année précédente:	-	\$
Intérêts générés de l'année:	-	\$
Montants engagés:	1 661 711,00	\$
Montants versés:	588 421,00	\$
Solde à verser:	1 073 290,00	\$
Dépenses d'administration:	58 693,00	\$

Volet 3- 835 851/ 3 ans

Pour l'exercice financier visé, aucune somme n'a été reportée de l'année précédente et aucun revenu d'intérêts n'a été généré.

Les engagements financiers totalisent 165 266 \$, dont 45 266 \$ ont été versés au cours de la période. Ainsi, un montant de 120 000 \$ demeure à verser, reflétant des engagements en cours qui se concrétiseront lors d'exercices ultérieurs principalement en ressources humaines.

Les dépenses d'administration associées à la gestion et à la mise en œuvre des actions du volet 3 s'élèvent à 13 500 \$.

Vitalisation volet 3		
2025-2026		
Dépenses liées à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre :		
Solde reporté de l'année précédente:	-	\$
Intérêts générés de l'année:	-	\$
Montants engagés:	165 266,00	\$
Montants versés:	45 266,00	\$
Solde à verser:	120 000,00	\$
Dépenses d'administration:	13 500,00	\$

3— Dépenses réalisées par la MRC

Voir annexes 2 (volet 2) et 3 (volet 3)

ANNEXE 1

Priorités d'intervention	Principales actions	Indicateurs et cibles
1. Renforcer la durabilité et la résilience du territoire	◆ Saisir les opportunités pour des projets d'énergies renouvelables; ◆ Accompagner les municipalités dans la planification et la réalisation de mesures d'adaptation aux changements climatiques; ◆ Promouvoir et renforcer les pratiques agricoles et agroalimentaires durables, notamment en soutenant le développement du système alimentaire territorial.	• Nombre de rencontres pour supporter les projets d'énergies renouvelables; <i>1 par année</i> • Nombre de municipalités supportées; <i>1 par année</i> • Intégration du système alimentaire territorial dans l'ESD agroalimentaire; <i>Avril 2026</i> • Nombre de projets financés en pratiques agricoles durables et en économie circulaire. <i>2 par année</i>
2. Favoriser l'équité sociale et la qualité de vie	◆ Accroître l'accessibilité aux logements et à la propriété en soutenant le développement et la diversification de l'offre résidentielle; ◆ Améliorer et adapter les milieux de vie; ◆ Soutenir les populations vulnérables en déployant des actions ciblées favorisant leur sécurité, leur inclusion sociale et leur qualité de vie.	• Nombre de projets s'inscrivant dans des politiques et plans d'action structurants en lien avec le bien-être des populations; <i>1 comité d'habitation</i> <i>1 entente sectorielle</i> <i>1 embauche d'une ressource</i> • Nombre de partenariats avec des organismes communautaires et municipaux, ainsi que le nombre de comités.
3. Améliorer la mobilité et les transports collectifs	◆ Étendre et optimiser l'offre de transport collectif afin d'améliorer la mobilité durable sur l'ensemble du territoire; ◆ Soutenir la mise en place d'infrastructures essentielles au déploiement d'un transport collectif et adapté, moderne et fonctionnel; ◆ Mobiliser la population autour des avantages du transport collectif et actif par des actions de promotion, d'éducation et d'engagement citoyen.	• Nombre de projets ou d'initiatives liés au transport collectif ou actif; <i>1 projet ou initiative par année</i> • Nombre de municipalités impliquées dans le déploiement ou la promotion du transport collectif; <i>12 municipalités en 2 ans</i> • Nombre d'activités de sensibilisation réalisées. <i>1 activité par année</i>
4. Optimiser la gouvernance et la mise en commun de services	◆ Encourager et consolider les ententes sectorielles de développement (ESD); ◆ Favoriser les collaborations intersectorielles.	• Développer l'Entente sectorielle de développement (ESD) vitalité des milieux; <i>Automne 2026</i>

		• Consolider les ententes sectorielles en cours; • Nombre de rencontres de concertation impliquant la MRC et les directions générales des municipalités annuellement. <i>Minimum de 5 par année</i>
5. Développer une économie diversifiée et attractive	◆ Stimuler la croissance et la résilience des entreprises en bonifiant l'accès aux fonds et aux leviers financiers du territoire; ◆ Dynamiser l'offre touristique en soutenant des projets innovants et en améliorant l'attractivité du territoire; ◆ Valoriser l'économie sociale et circulaire.	• Protocole d'entente avec DEALSJ; <i>Révision annuelle</i> • Présentation du rapport annuel de DEALSJ au comité FRR-Vitalisation; <i>1 fois par année</i> • Protocole d'entente avec Destination Lac-Saint-Jean; • Présentation du protocole d'entente avec Destination Lac-Saint-Jean au comité FRR Vitalisation; <i>1 fois par année</i> • Entente sectorielle en économie sociale.
6. Soutenir la vitalité des municipalités	◆ Accompagner la mise en œuvre de projets locaux structurants; ◆ Orchestrer des projets structurants à l'échelle territoriale afin d'assurer une cohérence et un impact maximal pour l'ensemble du territoire; ◆ Soutenir et mobiliser l'implication citoyenne incluant le bénévolat; ◆ Animer les milieux de vie en créant des espaces d'échanges, de collaboration au sein des communautés.	• Nombre de municipalités accompagnées; <i>12 municipalités sur deux ans</i> • Nombre de comités de suivi FRR; <i>1 comité</i> • Nombre de rencontres du comité de suivi FRR; <i>4 par année</i> • Nombre de projets réfléchis; <i>12 projets réfléchis</i> • Nombre de comités et de rencontres effectués; <i>10 rencontres par années impliquant au moins 2 comités</i> • Nombre de projets territoriaux accompagnés; <i>1 projet</i> • Nombre de comités animés. <i>10 par année</i>
	Appui différencié aux municipalités Q4 et Q5 (Volet 3) : Ces municipalités ou les demandeurs admissibles seront soutenus avec une intensité plus grande, selon leur situation et leurs besoins.	• Nombre de comités/démarches supportés; Au moins 1 par municipalité ciblée (5) • Animation des milieux; • Accompagnement dans l'élaboration de stratégies telles que consultations publiques, planifications stratégiques; • Indice de vitalité économique (IVE) en progression positive, chez les Q4 et Q5 particulièrement.
7. Accroître l'attractivité par l'accueil et l'intégration	◆ Soutenir les initiatives d'accueil et d'intégration pour les personnes immigrantes;	• Nombre d'initiatives d'accueil et d'intégration; <i>2 par année</i>

	◆ Positionner le territoire comme une destination accueillante, inclusive et attrayante pour les nouveaux arrivants.	● Nombre d'activités de promotion pour l'attractivité. <i>1 par année</i>
8. Améliorer la communication et la visibilité	◆ Faciliter la transformation numérique des municipalités; ◆ Assurer la conformité des municipalités à la Loi 25; ◆ Renforcer les communications territoriales et municipales.	● Nombre de formations données aux municipalités incluant la MRC; <i>2 par année</i> ● Nombre de municipalités soutenues; <i>11 municipalités</i> ● Nombre d'activités visant l'amélioration des communications. <i>2 activités par année</i>

ANNEXE 2 — Dépenses réalisées par la MRC (volet 2)

Dépenses liées à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre :

Type de dépense	Bénéficiaire	Titre	Priorité associée	Montant engagé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027	Montant engagé 2027-2028	Montant engagé total	Montant versé 2025-2026	Solde à versé
Ressources humain	MRC	Aménagiste	Aménagement du territoire · Mise en oeuvre des actions inscrites au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Lac-Saint-Jean-Est · Accompagnement des municipalités dans la planification et la mise en place du suivi de la réglementation en urbanisme · Soutenir la concertation entre les institutions du territoire	111 000,00 \$	110 000,00 \$		221 000,00 \$	111 000,00 \$	110 000,00 \$
Ressources humain	MRC	Agent de développement territorial	Soutenir les municipalités dans la réalisation de projets structurants · Favoriser l'établissement des jeunes dans les municipalités de la MRC · Promouvoir l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes · Soutenir les initiatives pour l'amélioration du cadre bâti · Favoriser le développement touristique · Soutenir les organismes d'économie sociale et communautaire · Soutenir les initiatives en lien avec le plan de développement de la zone agricole · Soutenir les initiatives de développement durable · Favoriser les initiatives en transport collectif	150 000,00 \$	150 000,00 \$	150 000,00 \$	450 000,00 \$	150 000,00 \$	300 000,00 \$
Ressources humain	DEALSJ	Conseiller(ère) en développement économique	Développement économique · Offrir une aide technique et le cas échéant une aide financière aux entrepreneurs pour des projets d'entreprises · Soutenir financièrement les jeunes entrepreneurs · Favoriser le développement des entreprises d'économie sociale · Fournir une aide technique pour assurer la consolidation des entreprises · Fournir une aide technique et financière pour soutenir la relève entrepreneuriale	308 921,00 \$	331 645,00 \$	331 645,00 \$	972 211,00 \$	308 921,00 \$	663 290,00 \$

Projets:

Aucun projet pour 2025-2026

Ententes sectorielles:

Type de dépense	Bénéficiaire	Titre	Priorité associée	Montant engagé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027	Montant engagé 2027-2028	Montant engagé total	Montant versé 2025-2026	Solde à versé
Entente sectorielle	MAPAQ	Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire au Saguenay-Lac-St-Jean 2023-2025	Développement économique · Offrir une aide technique et le cas échéant une aide financière aux entrepreneurs pour des projets d'entreprises · Soutenir financièrement les jeunes entrepreneurs · Favoriser le développement des entreprises d'économie sociale · Fournir une aide technique pour assurer la consolidation des entreprises · Fournir une aide technique et financière pour soutenir la relève entrepreneuriale	18 500,00 \$	0,00 \$	0	18 500,00 \$	18 500,00 \$	- \$

ANNEXE 3 — Dépenses réalisées par la MRC (volet 3)

Dépenses liées à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre :									
Type de dépense	Bénéficiaire	Titre	Priorité associée	Montant engagé 2025-2026	Montant engagé 2026-2027	Montant engagé 2027- 2028	Montant engagé total	Montant versé 2025-2026	Solde à versé
Ressources humaines MRC		Agent de développement territorial	Soutenir les municipalités dans la réalisation de projets structurants ·Favoriser l'établissement des jeunes dans les municipalités de la MRC ·Promouvoir l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes ·Soutenir les initiatives pour l'amélioration du cadre bâti ·Favoriser le développement touristique ·Soutenir les organismes d'économie sociale et communautaire ·Soutenir les initiatives en lien avec le plan de développement de la zone agricole ·Soutenir les initiatives de développement durable ·Favoriser les initiatives en transport collectif	45 266,00 \$	55 000,00 \$	65 000,00 \$	165 266,00 \$	45 266,00 \$	120 000,00 \$
Projets:									
Aucun projet pour 2025-2026									
Ententes sectorielles:									
Aucune entente pour 2025-2026									